



Règlement

Comportement des membres et des invités

- Veilleront à la propreté ainsi qu'au respect des installations (vestiaires, douches, courts, borne de réservation).
- Adopteront une tenue vestimentaire usuelle à la pratique du tennis, y compris des chaussures uniquement dédiées à ce sport (pas de torse nu, jeans ou autres vêtements de fantaisie ; pas de semelle noire).
- Les animaux sont interdits sur les terrains.
- Une politesse exemplaire et une parfaite sportivité sont exigées sur les courts et en dehors de ceux-ci.

Réservations et usage des courts

Système de réservation en ligne

Le Tennis Club de Founex a opté pour un système de réservation en ligne, PLUGIN, afin de faciliter la réservation des terrains et la charge administrative y relative. En voici les règles :

1. Toute personne qui souhaite devenir membre du TCF a l'obligation de s'inscrire sur le site et de s'acquitter des obligations financières avant d'utiliser les terrains. Les tarifs se trouvent [ici](#). Après validation du paiement, le membre recevra ses identifiants par email dans un délai de 5 jours ouvrables. Dès réception, il pourra accéder en tout temps à ses réservations, statuts, cours etc.
2. Sur demande, une carte de membre peut être fournie au prix de CHF 10.-, ceci dans le but de valider la réservation sur place. Si le membre le souhaite, il peut activer sa réservation par le biais de son téléphone portable (en activant la géolocalisation de l'appareil). Le système de réservation peut également être utilisé via l'application pour smartphone Plugin.ch, disponible sous Android ou Apple.
3. La réservation d'un court peut se faire de 3 manières différentes : 1) par le biais de l'app pour smartphone Plugin.ch, 2) directement à la borne (sur place) ou 3) via le site de réservation [Plugin](#).
4. Les terrains 2-3-4-6 peuvent être réservés à distance soit, sur le système de réservation en ligne à l'adresse : <https://plugin.tcfounex.ch/reserver.php> , ou via l'app pour smartphone Plugin.ch ou sur la borne située au Club. Les terrains 1 et 5 ne peuvent être réservés qu'en étant sur place, via la borne.
5. La réservation d'un terrain doit obligatoirement contenir le nom de ou des autre(s) joueur(s) de la partie. Tout abus en usurpant l'identité d'un autre membre sera sanctionné. Une réservation d'un court avec 3 joueurs est considérée comme un simple.



6. Toute réservation d'un court doit être validée par tous les joueurs inscrits dans la réservation (via lecteur de la borne ou par géolocalisation sur smartphone) 30 minutes avant et jusqu'à 10 min après le début de la partie prévue. Passé ce délai, le court sera considéré comme libre et la place libérée pourra être occupée par d'autres joueurs.
7. Le Comité est automatiquement averti de toute partie annulée (suite à une non-présentation d'un nombre suffisant de joueurs, non-validation à la borne ou via géolocalisation). Il s'en suivra des sanctions dès la cinquième réservation qui ne serait pas annulée au préalable, soit 30 minutes avant le début de la partie.
8. À tout moment, un membre ne peut avoir plus d'une réservation active dans son compte. Une exception à cette règle est faite pour les réservations dites de dernière minute (voir point 9).
9. Tout membre peut réserver un court lors des 8 prochains jours, dès le moment où tous les joueurs de sa réservation n'ont pas déjà une réservation active dans leur compte. Cependant, il lui est donné la possibilité de réserver un terrain (1 heure) si cette réservation est faite 30 min avant l'heure de jeu souhaitée (peu importe s'il a une réservation à venir dans les 8 jours). Ce sont les réservations dites de dernière minute.
10. La partie de simple dure 60 minutes (1heure) et la partie de double (composée de 4 joueurs) dure 90 minutes (1 heure 30 minutes), y compris le nettoyage du court (courts Nos. 4, 5 et 6).
11. Les membres pourront en tout temps accéder au statut des réservations des 6 terrains mais seul le Comité pourra accès aux photos des membres, noms et prénoms des personnes ayant fait une réservation.
12. Les inscriptions aux cours collectifs, aux divers stages se feront au travers du système de réservation.
13. Le Comité et le professeur de tennis peuvent réserver en tout temps un ou plusieurs terrains pour les cours, stages, entraînements interclubs, interclubs, évènements et tournois.

Invités et location

14. Tout membre désireux de faire une partie avec un invité réservera son heure via le site de réservation et achètera un « bon invité » qu'il validera au moment de la réservation (paiement par carte de crédit). Un membre peut acheter plusieurs « bons invités », sous forme de crédit et les utiliser à sa convenance.

Ci-dessous le tableau récapitulatif des tarifs selon la catégorie d'âge et le nombre de joueurs.



		Invités adultes			
		1	2	3	4
Membres	0		30 CHF (1h)		
	1	15 CHF (1h)	30 CHF (1h)	45 CHF (1h)	
	2	15 CHF (1h)	30 CHF (1h)		
	3	15 CHF (1h)			
	4				

		Invités enfants (jusqu'à 15 ans révolus)			
		1	2	3	4
Membres	0		30 CHF (1h)		
	1	5 CHF (1h)	10 CHF (1h)	15 CHF (1h)	
	2	5 CHF (1h)	10 CHF (1h)		
	3	5 CHF (1h)			
	4				

Un « bon invité » est valable indéfiniment. En cas de démission du membre, l'achat de bon d'invité non utilisé sera remboursé dans un délai de 60 jours.

15. La location des courts par des visiteurs étrangers (uniquement) au Club est admise du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00, au prix de CHF 30.- par période de jeu. Les personnes désireuses de jouer achèteront leur bon directement à la borne ou sur le site web du système de réservation.

Jeunes

16. A moins de jouer avec un adulte, les enfants jusqu'à 15 ans révolus ne sont pas autorisés à jouer après 18h00 du lundi au vendredi, ni les samedis et dimanches entre 9h00 et 12h00, excepté si un court est libre ; à la demande de membres adultes, ils devront immédiatement céder le court. Le tableau du point 15 s'applique aux enfants non-membres également.

Divers

17. Les cotisations, stages et/ou frais des cours collectifs ne seront pas remboursés (y compris au pro-rata) en cas de déménagement, d'accident, maladie même sur présentation d'un certificat médical.
18. Les heures quotidiennes d'ouverture du tennis sont celles indiquées au tableau d'affichage, soit de 7h30 à 22h00. Durant la saison d'été, les lumières sont éteintes automatiquement à 22h00.
19. Les membres du Comité ont le droit d'interdire l'accès aux courts s'ils les jugent impraticables.
20. Le Club décline toute responsabilité en cas d'accidents, de dommages ou de vols dans l'enceinte du Club.
21. Le Comité se réserve le droit de modifier le présent règlement au cours de la saison pour des raisons impératives.
22. Conformément aux statuts de notre Club, toute infraction à ce Règlement peut amener, sur décision du Comité, à l'annulation de l'abonnement.